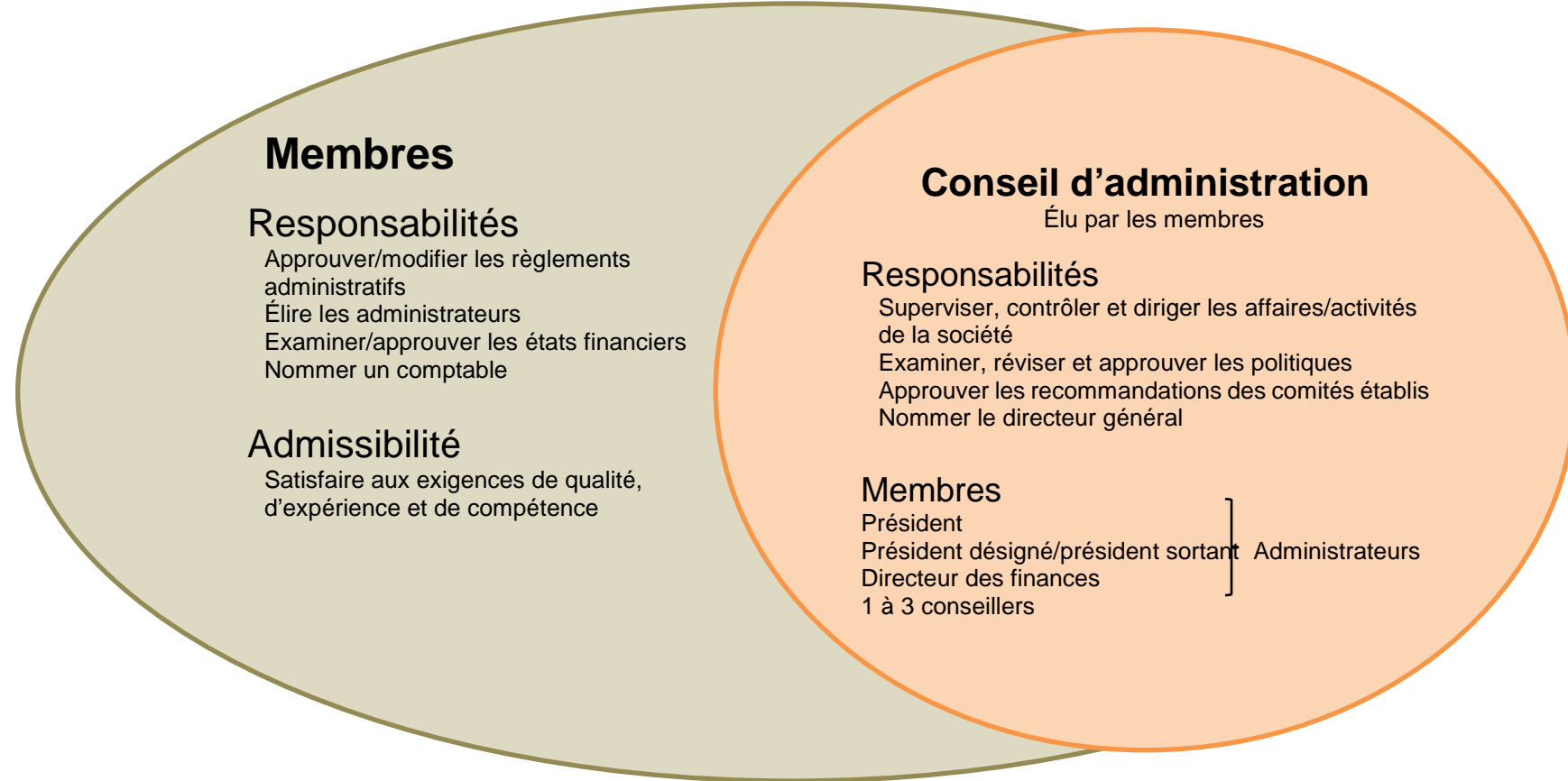


Société sans but lucratif
constituée en vertu d'une loi fédérale



Comités permanents

Comités spéciaux

Comité de l'agrément
Responsabilités :
Rendre compte au conseil d'administration
Examiner les rapports d'agrément de l'AEPC et formuler des recommandations de statut
Examiner, réviser et recommander les normes d'agrément de l'AEPC
Examiner, réviser et recommander les politiques d'agrément de l'AEPC
Membres :
Tous les membres de la société voir TOR)

Comité de gouvernance
Responsabilités :
Rendre compte au conseil d'administration
Examiner, réviser et recommander la politique de gouvernance
Planifier de la relève
Orienter et perfectionner le conseil d'administration et les membres
Évaluer le conseil d'administration et la société
Membres :
Membres de l'AEPC (2)
Représentant externe (1)

Comité mixte de l'agrément (PAE AE & AP)
Responsabilités :
Rendre compte au conseil d'administration
Examiner les rapports d'agrément du PAE AE & AP et recommander le statut d'agrément
Examiner, réviser et recommander les normes d'agrément du PAE AE & AP
Examiner, réviser et recommander les politiques du PAE AE & AP
Membres :
Représentants des trois groupes d'intervenants et du public (voir TOR)

Comité des finances
Responsabilités :
Rendre compte au conseil d'administration
Examine, commente les documents suivants et/ou formule des recommandations connexes à l'AEPC
États financiers annuels
Examen mensuel des dépenses
Budgets proposés de l'AEPC et du PAE AE et AP
Contrats/ententes/documents d'assurance
Membres :
Directeur des finances AEPC
Membre de l'AEPC (1)
Membre externe (CPA) (1)

Nommés par / responsable devant le conseil d'administration
Par exemple :
Comité des règlements administratifs
Comité de traduction
Équipes d'évaluation par les pairs
Groupe de travail sur l'élaboration des normes
Comité d'examen (appels)